

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mercredi le 16 décembre 2020, à 19 heures, au Loisirs St-Paul- du-Nord Inc., 530, rue Principale Longue-Rive, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire:

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Monsieur Réal Émond
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion
Monsieur Jean-Paul Giroux

Absents : Monsieur Réjean Tremblay
Madame Marie-Claude Boudreault

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du budget de l'exercice financier 2021
- 4.0 Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021/2022/2023
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Code municipal du Québec* stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le jeudi, 10 décembre 2020, conformément à l'article 152 de la loi;

CONSIDÉRANT que les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 10 décembre 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION
20-12-3817**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020.

ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans le *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal prévoit un équilibre budgétaire au niveau des revenus et des dépenses le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Revenus :

Taxes	1 262 388\$
Paiements tenant lieu de taxes	29 500\$
Services rendus	778 042\$
Imposition des droits	16 500\$
Intérêts	34 800\$
Transferts	999 540\$
Autres revenus	825\$
Appropriation réserves, fonds	89 703\$
TOTAL	3 211 298\$

Dépenses :

Administration générale	494 507\$
Sécurité publique	157 757\$
Transport	1 119 767\$
Hygiène du milieu	311 907\$
Santé et bien-être	3 000\$
Aménagement, urbanisme et développement	151 278\$
Loisirs et culture	196 266\$
Intérêts dette à long terme (d.l.t.)	223 404\$
Remboursement capital d.l.t.	368 400\$
Remboursement fonds de roulement	21 804\$
Activités d'investissement	163 208\$
TOTAL	3 211 298\$

**RÉSOLUTION
20-12-3818**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le budget de l'année financière 2021 soit accepté tel que présenté ci-dessus et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents afférents.

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2021/2022/2023**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit adopter en décembre de chaque année le Programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes (PTI) suivant l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

**RÉSOLUTION
20-12-3819**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Programme triennal des dépenses en immobilisations 2021/2022/2023 soit et est, par les présentes, adopté tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents afférents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 :22, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé;

**RÉSOLUTION
20-12-3820**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 :23 heures.

Nombre de citoyens présents : 4

Donald Perron, Maire

Chantale Otis, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

